



APSEM

Entreprise
sportive



CHARTRE DE LA PRATIQUE DU SPORT ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES EN MILIEU PROFESSIONNEL

L'entreprise s'engage à

- Sensibiliser ses collaborateurs aux bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives.
- Diffuser des informations sur la nutrition & le bien-être ainsi que sur les bonnes pratiques permettant de limiter les troubles musculo-squelettiques.
- Inciter ses collaborateurs à changer de position régulièrement pendant leur temps de travail, notamment en privilégiant les déplacements.
- Développer la pratique sportive des collaborateurs en leur facilitant l'accès à des activités physiques et sportives en milieu professionnel.
- Recenser des lieux de pratique des activités physiques et sportives, voire négocier des réductions tarifaires.
- Participer à des événements sportifs et autres manifestations avec des équipes "Entreprise sportive".
- S'associer ou organiser un événement en marge de la Journée mondiale du sport pour le développement et la paix, le 6 avril.
- Créer des groupes d'échanges entre les collaborateurs de l'entreprise, en y associant le cas échéant les conjoints, autour d'activités sportives communes.
- Favoriser des rencontres inter-entreprises autour du sport.
- Accompagner les projets sportifs portés par les collaborateurs de l'entreprise.